

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

VISANT À HARMONISER LE MODE DE SCRUTIN AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES AFIN
DE GARANTIR LA VITALITÉ DÉMOCRATIQUE, LA COHÉSION MUNICIPALE ET LA
PARITÉ - (N° 1106)

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.